

ESAÏE

CHAPITRE 61

Introduction

Ce chapitre continue sur le thème des bénédictions de la nouvelle Jérusalem incluses dans la nouvelle alliance. Il révèle que ces bénédictions seront le fruit de l'œuvre de Dieu à travers son Serviteur (le Messie), et qu'elles produisent de louange en reconnaissance envers Dieu.

vv.1 – 3 :

La déclaration des vv.1 & 2 est vraie pour Esaïe dans son rôle de prophète (2 Pi. 1 : 21), comme dans la mission particulière qu'il avait reçue (cf. Esa. 40 : 1). Mais le v.3 montre un aspect bien au-delà de ce que le prophète peut faire, indiquant qu'il s'agit en même temps d'une prophétie messianique (cf. Luc 4 : 16 – 21). Seul le Messie (le Serviteur des prophéties d'Esaïe) peut à la fois proclamer le salut et le réaliser (cf. Esa. 53). Il est intéressant de noter que dans la traduction grecque de l'Ancien Testament utilisée par les apôtres, ce verset contient les mots donnant « Christ » (l'oïnt) et évangile (bonne nouvelle).

La mission du Messie est donc de permettre une transformation divine de la situation des pécheurs qui se repentent de leur péché (Esa. 59 : 20 ; 55 : 7). Le descriptif ressemble beaucoup les béatitudes (Matt. 5 : 3 – 10) et souligne que la repentance commence par une tristesse pour son propre péché et celui des autres qui nuit à la sainteté de Dieu (Esa. 1 : 4 ; Hab. 1 : 2 – 4 ; 2 Pi. 2 : 7). Grâce à l'œuvre du Messie, leur situation dans le péché sera totalement transformée, tout comme la tristesse causée par leur péché. Il est important de noter que la vengeance de Dieu sur le péché joue un rôle important dans la bonne nouvelle annoncée et dans la mission du Messie (Esa. 35 : 4 ; cf. Apoc. 6 : 9 & 10 ; 16 : 4 – 7). Esaïe 53 : 8 indique que le Serviteur a subi cette vengeance en ce qui concerne les péchés du peuple de Dieu, ce qui rend donc ce peuple juste aux yeux de Dieu (Esa. 53 : 11 ; Rom. 5 : 1). Le prophète peut même décrire ce peuple comme des « piliers » de justice, pour moderniser l'image, quoique des arbres soulignent en même temps l'enracinement dans le Seigneur (Psa. 1 : 3). Mais leur nouveau statut (et surtout la manière de l'avoir acquis) sert avant tout à magnifier la gloire de Dieu (Eph. 1 : 3 – 12).

vv.4 & 5 :

Dans la continuité du message de réconfort depuis le ch. 40, Esaïe renforce l'idée d'un avenir glorieux pour Sion. Malgré les ruines laissées par la désobéissance passée du peuple de Dieu (surtout dans le contexte de la destruction lors de l'exil), Dieu promet un avenir où sa cité sera reconstruite. La Bible présente l'évangile comme une nouvelle étape dans le plan de Dieu, mais non pas comme un nouveau plan (cf. Matt. 5 : 17 & 18 ; Rom. 11 : 18). La situation du peuple de Dieu sera inversée vis-à-vis de leurs ennemis (Esa. 49 : 22 & 23 ; cf. Esa. 13 : 19 & 20).

vv.6 – 9 :

Le contraste avec les autres continuent, et ainsi le peuple de Dieu sera reconnu en tant que tel. Les apôtres ont reconnu que ceci était le fruit du ministère de Jésus, le Messie (1 Pi. 2 : 9 ; Apoc. 5 : 9 & 10). La mention d'une « portion double » fait référence à de nombreuses bénédictions : le statut d'héritier principal (Deut. 21 : 15 – 17 ; Rom. 8 : 16 & 17) ; le recouvrement de ce qui a été volé (Ex. 22 : 9) ; un signe d'amour particulier (1 Sam. 1 : 5). La référence à leur joie indique qu'il s'agit bien des rachetés de l'Eternel (Esa. 35 : 10). Dieu promet encore une fois d'établir une alliance éternelle avec eux (Esa. 55 : 3 ; cf. Jér. 32 : 36 – 40 ; Ezék. 37 : 24 – 28).